



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle  
Rome, 26–30 juin 2023

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 17 mai 2023

WFP/EB.A/2023/7-E/1/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Égypte (2018–2023)

### Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour l'Égypte pour la période 2018–2023.
2. L'évaluation a porté sur toutes les activités mises en œuvre au titre du PSP provisoire de transition et du PSP lui-même de janvier 2018 à mars 2022, et sur le positionnement stratégique du PAM, sa contribution aux effets directs, l'efficacité dans la mise en œuvre des activités relevant du PSP, la pertinence des modalités opérationnelles de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019, ainsi que les facteurs expliquant les résultats obtenus par le PAM.
3. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, l'évaluation a rempli un double objectif: rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage. Elle a également guidé l'établissement du nouveau PSP pour l'Égypte.
4. L'équipe d'évaluation a formulé cinq recommandations, trois stratégiques et deux opérationnelles.
5. Il est indiqué dans la présente réponse si la direction du PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations. Dans certains cas, le bureau de pays a accepté une recommandation tout en proposant d'en modifier le délai de mise en œuvre, afin de garantir la cohérence des mesures et de faciliter leur application.

### Coordonnateurs responsables:

M. P. Agrawal  
Directeur de pays  
courriel: [praveen.agrawal@wfp.org](mailto:praveen.agrawal@wfp.org)

Mme C. Fleischer  
Directrice régionale  
Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale  
courriel: [corinne.fleischer@wfp.org](mailto:corinne.fleischer@wfp.org)

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 1: Le PAM devrait examiner les interventions qu'il mène, y compris les activités de renforcement des capacités, d'un point de vue stratégique et opérationnel, en vue de simplifier et de regrouper les interventions dans le prochain plan stratégique de pays, tout en veillant à la concordance avec les besoins et les priorités du Gouvernement.</b></p> <p><b>Degré de priorité: élevé</b></p> <p><b>Délai de mise en œuvre: 2023</b></p>					
<p>1.1: Le PAM devrait participer à des activités de renforcement des capacités fondées sur une évaluation solide des lacunes en matière de capacités et auxquelles sont associés des produits, des effets directs et des indicateurs de progrès définis avec précision. Ces activités devraient être clairement coordonnées avec d'autres et concorder avec les recommandations subsidiaires suivantes.</p>	<p>Bureau de pays (bureau régional, divisions du Siège, notamment le Département de l'élaboration des programmes et des politiques, le Bureau de l'égalité femmes-hommes et le Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Le nouveau PSP a été élaboré en tenant compte du fait que le PAM a réorienté son action pour jouer un rôle de "catalyseur" auprès du Gouvernement égyptien, en privilégiant la rationalisation des éléments des programmes nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.</p> <p>Le bureau de pays donnera plus d'importance à la réalisation d'évaluations des lacunes en matière de capacités qui éclaireront la conception et la mise en œuvre de ses activités de renforcement des capacités, et il les mettra en concordance avec les priorités et les besoins en matière de renforcement des capacités définis par le Gouvernement en ce qui concerne le nouveau PSP.</p> <p>Lors de la conception de ses activités de renforcement des capacités du pays, le bureau de pays se concertera avec les partenaires nationaux aux échelons central et local, la société civile et les populations touchées. En outre, il prendra en compte les enseignements tirés des précédentes interventions et échangera des connaissances avec les partenaires de développement.</p>	<p>Bureau de pays – unité chargée des programmes</p>	<p>Décembre 2023</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
1.2: Le PAM devrait recenser les interventions pour lesquelles il a des capacités inégalées (avantage relatif) dans le contexte de l'Égypte. Il devrait ensuite répertorier et hiérarchiser celles parmi elles pour lesquelles il existe un environnement propice et qui pourront effectivement être mises en œuvre pendant la période couverte par le prochain plan stratégique de pays.	Bureau de pays (bureau régional, divisions du Siège, y compris le Département de l'élaboration des programmes et des politiques, le Bureau de l'égalité femmes-hommes et le Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	La recommandation est acceptée.	<p>Depuis la conduite de l'évaluation, le bureau de pays a élaboré un nouveau PSP qui contribue clairement à la réalisation des priorités et programmes nationaux, y compris <i>Takaful, Karama, Haya Karima</i>, le programme Vision 2030 de l'Égypte et la stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et à celle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le "Plan-cadre de coopération"), notamment.</p> <p>En tant que partenaire stratégique du Gouvernement, le bureau de pays privilégiera les domaines dans lesquels il possède des avantages relatifs lors de l'élaboration d'interventions visant à renforcer les capacités. Ces domaines comprennent l'alimentation scolaire, les programmes spécifiquement axés sur la nutrition et à dimension nutritionnelle, la transition vers des filets de protection sociale et les programmes actifs concernant le marché du travail, la réactivité face aux chocs, l'adaptation aux changements climatiques, et la numérisation, ainsi que la gestion des connaissances. Les activités de renforcement des capacités dans ces domaines seront définies et établies en partenariat avec le Gouvernement en cherchant à donner à ce dernier les moyens d'améliorer ses systèmes institutionnels et la prestation de services.</p>	Bureau de pays – unité chargée des programmes	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
1.3: Le PAM devrait énoncer clairement une théorie du changement détaillée qui expose de quelle façon les diverses interventions peuvent collectivement contribuer à la réalisation des effets directs du plan stratégique de pays.	Bureau de pays (bureau régional, divisions du Siège, y compris la Division des programmes – action humanitaire et développement, le Département de l'élaboration des programmes et des politiques, le Bureau de l'égalité femmes-hommes et le Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	La recommandation est acceptée.	La théorie du changement clairement énoncée dans l'optique du nouveau PSP est suffisamment souple pour permettre une adaptation face à l'évolution constante du contexte, des besoins et des priorités, ainsi qu'à l'apparition de nouveaux problèmes en Égypte.  Cette théorie du changement sera régulièrement réexaminée au cours de la mise en œuvre du nouveau PSP pour vérifier qu'elle continue de contribuer à la réalisation des effets directs du PSP.	Bureau de pays – unité chargée des programmes	Juin 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<b>Recommandation 2: Le PAM devrait aider le Gouvernement à poursuivre le perfectionnement de ses dispositifs d'identification des bénéficiaires et le consulter lorsque des lacunes sont détectées, y compris s'agissant de groupes vulnérables connus, comme les personnes handicapées.</b>					
<b>Degré de priorité: élevé</b>					
<b>Délai de mise en œuvre: 2023-2028</b>					
2.1: Parmi les mesures à envisager pour donner suite à la présente recommandation figurent l'examen périodique d'un échantillon des bénéficiaires d'activités individuelles et l'examen des dispositifs de transfert des données entre les administrations, afin d'assurer l'exhaustivité et la précision de ce transfert. Dans les deux cas, les instruments utilisés pour procéder à l'évaluation seraient fonction de l'outil dont se servent les services publics, mais le PAM devrait s'efforcer de déterminer si les bénéficiaires ciblés remplissent les critères élémentaires de sélection et si tous les bénéficiaires sont inclus dans les programmes sur un pied d'égalité. Ce type de processus pourrait permettre de renforcer les systèmes existants si des lacunes étaient décelées. Il aidera également le PAM à atteindre son objectif consistant à cibler les plus vulnérables.	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Lorsqu'il sera matériellement possible de le faire, et compte tenu de la nécessité d'assurer la sécurité des données nationales, le bureau de pays nouera avec différents partenaires gouvernementaux un dialogue visant à appuyer les outils relatifs au ciblage et à l'évaluation et au suivi des bénéficiaires, ainsi que la gestion des données et des informations utilisées pour éclairer l'élaboration des programmes nationaux et l'établissement des priorités sur le plan des politiques. Les partenaires gouvernementaux comprendront par exemple les ministères chargés de la solidarité sociale, du travail, de la santé et de la population, de la planification, de l'éducation, de l'agriculture et de la bonification des terres, ainsi que le centre d'information et d'aide à la décision.  Le bureau de pays aidera à améliorer les systèmes de gestion des données et d'information au moyen d'activités de numérisation et d'assistance technique.	Bureau de pays – unité chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, et du suivi et de l'évaluation)	Juin 2028

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
			Le bureau de pays favorisera les liens avec les conseils nationaux spécialisés – tels que les conseils nationaux d'aide aux enfants, aux mères et aux personnes handicapées –, afin que les groupes les plus vulnérables de la population soient pris en compte et que personne ne soit laissé de côté.		
<p><b>Recommandation 3: Le PAM devrait examiner le potentiel stratégique de ses partenariats (y compris ceux conclus avec d'autres entités des Nations Unies et des acteurs du secteur privé) dans le cadre du nouveau plan stratégique de pays, en vue de développer la collaboration établie et faire ainsi en sorte que les résultats escomptés soient obtenus grâce à une action collective.</b></p> <p><b>Degré de priorité: élevé</b></p> <p><b>Délai de mise en œuvre: 2023</b></p>					
3.1: Le PAM devrait collaborer plus étroitement avec d'autres entités des Nations Unies et se fixer à cet égard un but plus stratégique, en recensant au moment de la phase de conception les domaines où une programmation conjointe offrirait des avantages communs. Dans le nouveau plan stratégique de pays, les programmes à mener conjointement pourraient avoir trait à la problématique femmes-hommes (avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), aux changements climatiques, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et aux autres activités génératrices de revenus à envisager (avec l'Organisation des	Bureau de pays (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays intensifiera le dialogue avec les partenaires de développement, en particulier les autres entités des Nations Unies, et élaborera des plans de coordination aux fins de la programmation conjointe, de la production de données sur la complémentarité et du partage d'informations, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Banque mondiale. Par l'intermédiaire de la plateforme commune pour l'excellence des programmes et le ciblage, le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les	Bureau de pays – unité chargée des programmes (direction du bureau de pays et unité chargée des partenariats)	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail), et à l'amélioration de l'éducation et de la nutrition (avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance).			<p>réfugiés réaliseront de concert une évaluation complète de la vulnérabilité et conviendront des critères de ciblage à utiliser et des modalités d'assistance à retenir.</p> <p>Le bureau de pays continuera de participer activement aux mécanismes de coordination, à la planification et à l'établissement de rapports relatifs au Plan-cadre de coopération, ainsi qu'à différents groupes thématiques.</p>		
3.2: Le PAM devrait encourager la collaboration avec le secteur privé afin de favoriser l'établissement de partenariats techniques dans le cadre de certains programmes, l'accent étant particulièrement mis sur l'enrichissement des aliments et sur le renforcement de la résilience dans le domaine des changements climatiques. L'objectif général devrait être d'obtenir des donateurs des financements pluriannuels souples.	Bureau de pays (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation)	La recommandation est acceptée.	<p>Le bureau de pays renforcera et développera ses partenariats avec le secteur privé afin de pouvoir bénéficier de ses capacités techniques dans différents domaines. Cette collaboration, assortie de mesures concrètes, sera formulée dans le plan d'action relatif aux partenariats.</p> <p>Outre des partenariats financiers, le bureau de pays s'emploiera à nouer des partenariats public-privé et à mener en collaboration avec des partenaires du secteur privé des activités visant à promouvoir le développement du capital humain et les possibilités de subsistance pour les groupes cibles recevant une assistance, ce grâce à la mobilisation de compétences techniques spécialisées, à la mise à disposition de possibilités d'apprentissage et d'emploi, ainsi qu'à l'offre d'une assistance technique aux parties prenantes gouvernementales aux niveaux national et local.</p>	Bureau de pays – unité chargée des partenariats (bureau de pays – unité chargée des programmes)	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
3.3: Le bureau de pays devrait évaluer son programme de mobilisation de fonds et de sensibilisation en vue d'élargir les sources de financement et de tirer davantage parti de financements intérieurs. Il pourrait être amené à répertorier à cette fin de nouveaux mécanismes de financement avec l'aide du Siège et à collaborer avec le Gouvernement pour développer l'utilisation des outils qui se sont avérés utiles, tels que les conversions de créances.	Bureau de pays (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation)	La recommandation est acceptée.	<p>Le bureau de pays élaborera un plan d'action relatif aux partenariats qui guidera la mise en place et le renforcement de partenariats essentiels du PAM avec des gouvernements donateurs, des entités du secteur privé et d'autres entités, de nature à aider le PAM à atteindre les résultats escomptés.</p> <p>En matière de mobilisation de fonds, le bureau de pays adoptera une démarche dont les trois piliers seront les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) tirer parti de sa solide relation avec le Gouvernement, en qualité de partenaire stratégique et de soutien dans le cadre de la mobilisation de fonds, en mettant particulièrement l'accent sur les mécanismes de financement novateurs tels que les conversions de créances;</li> <li>ii) entretenir et renforcer encore les liens avec les donateurs existants et réguliers, et accroître le nombre de donateurs en s'adressant directement à des donateurs nouveaux ou non habituels;</li> <li>iii) cultiver les partenariats avec le secteur privé en tirant parti des travaux menés jusqu'à présent et de l'environnement propice au secteur privé qui existe en Égypte.</li> </ul>	Bureau de pays – unité chargée des partenariats	Décembre 2023



<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
3.4: Le PAM devrait faciliter et éclairer les échanges entre le Gouvernement et ses autres partenaires en tirant parti des données, analyses et autres outils, en organisant le dialogue et s'il y a lieu, en appuyant par la suite la mise en œuvre des projets publics financés par des donateurs.	Bureau de pays (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation)	La recommandation est acceptée.	Au titre du nouveau PSP, le bureau de pays accroîtra son appui au Gouvernement en fournissant une assistance technique intégrée et fondée sur des données factuelles et en menant des activités de renforcement des capacités qui permettront au Gouvernement de s'attaquer plus efficacement aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Le PAM se rapprochera des instances nationales chargées de l'élaboration des politiques, qu'il pourra faire bénéficier de son expérience et des connaissances dégagées, participera à des manifestations nationales et internationales de concert avec les ministères concernés et fournira une assistance technique au niveau institutionnel à la faveur de l'amélioration des systèmes et du renforcement des capacités du personnel.	Bureau de pays – unité chargée des programmes (direction du bureau de pays et unités chargées de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, du suivi et de l'évaluation, et de la chaîne d'approvisionnement)	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			Le bureau de pays fera mieux concorder l'action du PAM avec les politiques nationales, notamment le programme Vision 2030 de l'Égypte, avec le Plan-cadre de coopération pour 2023-2027, avec le plan régional pour les réfugiés et la résilience, et avec les priorités en matière de protection sociale, de nutrition et de sécurité alimentaire, d'égalité femmes-hommes et d'inclusion, ainsi qu'avec des programmes nationaux tels que <i>Haya Karima</i> , <i>Takaful</i> , <i>Karama</i> et des programmes relatifs à la nutrition, à l'autonomisation économique et au renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles; il veillera en outre à accroître la contribution de l'action du PAM à tous ces éléments.		
<p><b>Recommandation 4: Pour le nouveau plan stratégique de pays, le PAM devrait veiller à avoir la capacité d'assurer efficacement le suivi des interventions qu'il soutient, y compris grâce à la mesure en continu de l'état d'avancement de l'action qu'il mène en faveur du renforcement des capacités du pays.</b></p> <p><b>Degré de priorité: élevé</b></p> <p><b>Délai de mise en œuvre: 2023</b></p>					
4.1: Compte tenu des interventions à mener dans le cadre du nouveau plan stratégique de pays, le PAM devrait veiller à disposer en interne des capacités nécessaires en matière de suivi. Cela lui permettra aussi d'être en mesure de donner suite à la recommandation 2.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays augmentera les effectifs de la fonction de suivi et d'évaluation en 2023.	Unité du bureau de pays chargée du suivi et de l'évaluation (direction du bureau de pays et unité chargée des ressources humaines)	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
4.2: Dans la mesure du possible, des indicateurs spécifiques devraient être élaborés pour assurer le suivi des progrès accomplis dans le cadre du plan stratégique de pays, y compris dans des domaines tels que la concertation sur les politiques, la problématique femmes-hommes et le renforcement des capacités.	Bureau de pays (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi)	La recommandation est acceptée.	Depuis la conduite de l'évaluation, le cadre logique du nouveau PSP a été élaboré, et il comporte une large série d'indicateurs qui seront utilisés pour assurer le suivi des progrès accomplis, y compris dans des domaines tels que la concertation sur les politiques, la problématique femmes-hommes et le renforcement des capacités.	Unité du bureau de pays chargée du suivi et de l'évaluation	Juin 2023
4.3: Le PAM devrait veiller à ce que des circuits de remontée de l'information soient en place pour faire en sorte que les données de suivi éclairent la prise de décisions concernant les programmes et que les modifications apportées à ces derniers reposent sur des données factuelles.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée.	Conformément à la stratégie adoptée par le PAM pour garantir la responsabilité à l'égard des populations touchées dans le cadre de son action auprès des communautés, le bureau de pays élaborera un plan d'action relatif à cette responsabilité et recensera les points de départ envisageables pour accroître la prise en compte systématique dans les programmes de la responsabilité à l'égard des populations touchées et des mesures axées sur l'inclusion.  Le bureau de pays renforcera ses mécanismes communautaires de remontée de l'information, d'intervention et de gestion de l'information, notamment en révisant les procédures opératoires normalisées des permanences téléphoniques dans le respect du manuel d'orientation du PAM concernant le mécanisme communautaire de remontée de l'information, en dispensant au personnel une formation en matière de service aux	Bureau de pays – référent chargé de la responsabilité à l'égard des populations touchées (unités du bureau de pays chargées du suivi et de l'évaluation, et de la permanence téléphonique)	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
			clients et en réglant les problèmes techniques. Le bureau de pays mettra au point en interne un mécanisme d'intervention faisant appel à la coordination du travail des unités respectivement chargées du suivi et de l'évaluation et des programmes. Ce mécanisme permettra de déterminer quelles interventions pourraient être menées pour donner suite aux conclusions tirées du suivi et de l'évaluation, en établissant avec précision les ajustements à apporter aux programmes, en consignnant les expériences réussies et les enseignements dégagés et en assurant la mise en place de plans de suivi.		
<p><b>Recommandation 5: Le PAM doit veiller à disposer des moyens nécessaires pour faire en sorte que la problématique femmes-hommes soit systématiquement prise en compte dans les interventions qu'il appuie.</b></p> <p><b>Degré de priorité: moyen</b></p> <p><b>Délai de mise en œuvre: 2023</b></p>					
5.1: Le PAM devrait s'attacher à déterminer quelles capacités sont requises pour que la problématique femmes-hommes soit effectivement prise en compte dans le cadre des interventions, de façon à favoriser l'obtention de résultats propices à la transformation des relations entre les femmes et les hommes. Il doit veiller à disposer à tous les niveaux des moyens nécessaires pour mener une solide	Bureau de pays (Bureau de l'égalité femmes-hommes)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays élaborera et appliquera un plan visant à renforcer à long terme les capacités de l'ensemble de son personnel, en coordination avec le bureau régional et le Siège, et avec le bureau de pays d'ONU-Femmes et des partenaires nationaux. Le bureau de pays fera bénéficier les organisations non gouvernementales qui font partie de ses partenaires d'exécution et les parties prenantes locales des activités de renforcement des capacités.	Bureau de pays – coordonnateur en matière d'égalité femmes-hommes et équipe chargée du réseau de suivi des résultats liés à la problématique femmes-hommes.	Décembre 2025

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
analyse différenciée par sexe et pour élaborer des projets tenant compte de la problématique femmes-hommes.			<p>Le bureau de pays renforcera les moyens de son équipe chargée de la problématique femmes-hommes.</p> <p>Le bureau de pays examinera les instruments et procédures internes en vue de renforcer les capacités dans les domaines du recrutement, du suivi, des achats, des finances, des partenariats et autres.</p>		
5.2: Le PAM devrait veiller à ce que le nouveau plan stratégique de pays soit élaboré compte tenu d'une solide analyse de la problématique femmes-hommes dans le contexte de l'Égypte et à ce que les programmes soient assortis de buts et d'objectifs appropriés ayant trait à cette problématique.	Bureau de pays (Bureau de l'égalité femmes-hommes, bureau régional – unité chargée de la problématique femmes-hommes)	La recommandation est acceptée.	<p>Le bureau de pays réalisera une analyse différenciée par sexe au niveau national afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre du nouveau PSP, en s'appuyant sur les orientations et les outils du PAM en matière de telles analyses et travaillant en collaboration avec le personnel sur le terrain, les organisations non gouvernementales locales et d'autres parties prenantes. Le bureau régional fournira un appui à cet égard.</p> <p>Le bureau de pays veillera à ce que les effets directs et les activités du PSP contribuent à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, et favorisent l'avancement des femmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à des activités axées sur la problématique femmes-hommes et à la prise en compte systématique de cette question.</p>	Bureau de pays – coordonnateur en matière d'égalité femmes-hommes et équipe chargée du réseau de suivi des résultats liés à la problématique femmes-hommes.	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉGYPTE (2018-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité élevé ou moyen entre parenthèses)</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction (acceptée, partiellement acceptée, pas acceptée)</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux/unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
			Le bureau de pays affectera aux activités se rapportant à la problématique femmes-hommes des financements suffisants, qui équivaldront au moins à 10 pour cent du budget du PSP, conformément à ce que prévoit le PAM en la matière. En outre, le bureau de pays élaborera des outils de suivi du budget affecté à la problématique femmes-hommes dans le cadre d'une collaboration entre le bureau régional et les unités du bureau de pays chargées du budget et de la programmation.		

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PSP	plan stratégique de pays